



Bordereau d'envoi des Chèques Vacances

Cher(e) guest,

DANS LE CADRE DU PAIEMENT DU SOLDE DE VOTRE RESERVATION, LES CHEQUES VACANCES DOIVENT ÊTRE ENVOYES AU **MAXIMUM 20 JOURS AVANT VOTRE DATE D'ARRIVEE** (LA DATE DU CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI), A L'ADRESSE SUIVANTE :

**Disneyland Paris - Comptabilité Clients
BP 153
77777 Marne la vallée CEDEX 4**

Afin que votre demande soit prise en compte et validée, nous vous rappelons que les chèques ne peuvent être : Raturés, Déchirés, Agrafés ou Séparés de la souche supérieure.

L'envoi des chèques vacances doit se faire par courrier recommandé avec avis de réception (LRAR), permettant d'en garantir la sécurité.

En effet, la société Euro Disney ne saurait être tenue responsable en cas de perte, vol ou non réception des chèques par le destinataire.

Identité de la personne qui a réalisé la réservation :

Monsieur Madame

Nom de famille : Prénom :

Numéro de réservation : Date de réservation :

Détails de la remise :

Valeur faciale des Chèques	Nombre	Montant (€)
10€		
20€		
25€		
50€		
TOTAL		

Fait le :

Nous restons à votre écoute pour tout renseignement complémentaire du Lundi au Vendredi de 09h00 à 17h00 au :

0 825 300 500 (service 0,15€/min + prix d'un appel).